

Domaine : Santé

Filière : Technique en Radiologie Médicale

1. Intitulé du module : Sécurité des soins et radioprotection

2026-2027

Code : S.RM.SO370.1403. F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☐ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps
- ☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module

☒ Avoir suivi les modules 1401 et 1402

☐ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences ☐ Ab1 ☒ Ab2 ☒ Ab3 ☐ Ab4 ☒ Ab5 ☐ Ab6 ☒ Ab7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences ☐ Bb1 ☐ Bb2 ☐ Bb3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences ☐ Cb1 ☐ Cb2 ☐ Cb3

D. Rôle de Leader : Compétences ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☐ Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4 ☐ Fb5

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences ☐ Gb1 ☒ Gb2 ☒ Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Assumer le rôle d'expert en radioprotection en diagnostic et en thérapie (niveau MP6) conformément aux bases légales et normes en vigueur (ORAP et ordonnances techniques) ;
- Connaître et appliquer de manière adéquate la législation, les recommandations et les guides de bonnes pratiques (radioprotection, administration des médicaments, dispositifs médicaux, etc.) ;
- Utiliser adéquatement le matériel pour assurer la surveillance et la sécurité du patient médicalisé
- Appliquer les principes d'ergonomie et prévenir les risques psycho-sociaux
- Contribuer à l'assurance qualité institutionnelle (contrôles qualité, audits cliniques, application et optimisation des procédures en vigueur)

5. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

- Dosimétrie
- Mesures des rayonnements
- Application des principes de radioprotection
- Contrôles de stabilité
- Risque et manutention
- Risque radiologique
- Dispositifs médicaux

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☒ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☒ Autre (préciser) études de cas | |

6. *Modalités d'évaluation et de validation*

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ Ecrit sur table | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : |
| ☐ | ☐ | |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. *Modalités de remédiation et de répétition*

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| | ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

-

9. Bibliographie principale

La bibliographie est disponible sur moodle

10. Enseignant.e.s

Bass Alain, Buchillier-Decka Ina, Dominguez Alexandre, Gué Guerlin Peterson, Marmy Laurent, Sprengers Kevin, Guyon Figueroa Adrian, chargés de cours externes (MN CHUV)

Responsable de module : Laurent Marmy

Descriptif validé le 17.08.26, **par** Laurence Flaction